



## Agence de Services et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2020 / *AG* / PDG  
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,  
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,  
Vu le décret du 30 octobre 2018 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

### Décide

**Article 1<sup>er</sup>** : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction Régionale de la Réunion**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Serge TEILLARD D'EYRY	Directeur régional	<ul style="list-style-type: none"><li>- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale</li><li>- Certifier toute pièce de dépense et de recette</li><li>- Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle</li><li>- Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement</li><li>- Liquidier et ordonnancer les aides</li></ul>
Sébastien CHAPUIS	Directeur régional adjoint, Chef du service formation professionnelle et emploi	<ul style="list-style-type: none"><li>- Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires</li><li>- Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles.</li></ul>

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Damien FRANCOIS	Responsable administratif et financier	- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale
Catherine ROUSSEL	Adjointe au Responsable administratif et financier	- Certifier toute pièce de dépense et de recette - Certifier les frais de déplacement
Sylvie GUICHARD	Adjointe au Chef du service formation professionnelle et emploi	- Liquider toute pièce de dépense et de recette <i>Pour son domaine de compétence :</i> - Liquider et ordonnancer les aides
Jean-Max REVEL	Chef du service agricole et rural	- Liquider toute pièce de dépense et de recette <i>Pour son domaine de compétence :</i> - Liquider et ordonnancer les aides - Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires
Franck MOUNIER	Adjoint au Chef du service agricole et rural	<i>Pour son domaine de compétence :</i> - Liquider et ordonnancer les aides

**Article 2** : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction Régionale de la Réunion**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Serge TEILLARD D'EYRY	Directeur régional	- Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Sébastien CHAPUIS	Directeur régional adjoint, Chef du service formation professionnelle et emploi	- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire
Damien FRANCOIS	Responsable administratif et financier	- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire <i>Pour leur domaine de compétence :</i> - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence
Jean-Max REVEL	Chef du service agricole et rural	<i>En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint, et pour leur domaine de compétence :</i> - Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire
Catherine ROUSSEL	Adjointe au Responsable administratif et financier	<i>Pour leur domaine de compétence :</i> - Signer les congés annuels et les autorisations d'absence
Franck MOUNIER	Adjoint au Chef du service agricole et rural	<i>En cas d'empêchement du Directeur régional et du Directeur régional adjoint, et pour leur domaine de compétence :</i>
Sylvie GUICHARD	Adjointe au Chef du service formation professionnelle et emploi	- Signer tout document relevant de la direction régionale, hors courrier parlementaire

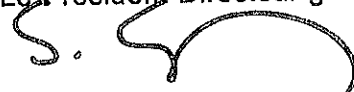
**Article 3 :** La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.

Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Limoges,

le **20 JAN. 2020**

Le Président Directeur général



**Stéphane LE MOING**

M. le Président Directeur Général (original)

Ampliation :

M. l'Agent Comptable

Copies :

M. Serge TEILLARD D'EYRY

M. Sébastien CHAPUIS

M. Damien FRANCOIS

M. Jean-Max REVEL

Mme Catherine ROUSSEL

M. Franck MOUNIER

Mme Sylvie GUICHARD

DRH

DFJL